

CINQ-CENTS.

cents millions, demande que la discussion se rouvre sur un nouveau projet d'impôt sur le sel. — Après quelques débats sa demande est renvoyée à l'ancienne Commission des finances qui est chargée de reproduire l'impôt sur le sel.

12 Vendémiaire (3 Octobre.)

Un Député demande par motion d'ordre que le Conseil rapporte l'arrêté par lequel il a renvoyé hier à la Commission des finances la proposition faite par Bailleul de mettre un impôt sur le sel. — Cette motion est principalement appuyée sur ce que, la proposition de cet impôt ayant été déjà écartée par la question préalable, la constitution ne permet pas de la reproduire qu'après une année révolue. Il s'élève à ce sujet de très-vifs débats, le Conseil renvoie toutes motions et propositions à la Commission des finances — Le Conseil renvoie à une Commission nouvelle la Résolution sur l'octroi pour la Commune de Paris, qui a été rejetée par les Anciens, — Le Conseil prend une Résolution qui fixe l'assiette et la répartition de la contribution foncière entre tous les départemens de la République. — Le

ANCIENS.

reau central, chargé exclusivement de ce qui a rapport aux dépenses municipales.

La séance est presque entièrement remplie par des rapports et des discussions sur des opérations d'assemblées primaires. Quelques-unes sont annulées.